

**Communiqué de presse  
Maisons-Alfort, le 3 septembre 2007**

**L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) propose une méthode de choix de valeurs guides de qualité d'air intérieur.**

**Air intérieur : une pollution sous-estimée**

La population passe en moyenne, en climat tempéré, 85% de son temps dans des environnements clos et une majorité de ce temps dans l'habitat. **L'environnement intérieur offre une grande diversité de situations d'exposition** à de nombreux agents physiques et contaminants chimiques ou microbiologiques, liés aux bâtiments, aux équipements, à l'environnement extérieur immédiat et au comportement des occupants. Depuis quelques années, une attention croissante est portée à ce sujet, avec en particulier la création en 2001 par les pouvoirs publics de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur. Les données collectées au travers de cet Observatoire ont montré la nécessité de disposer, au niveau national, de valeurs guides permettant d'asseoir des recommandations ou une réglementation dans ce domaine.

Pour faire face à l'enjeu sanitaire que représente la qualité de l'air intérieur et apporter aux pouvoirs publics des éclairages utiles à la gestion de ce risque, l'Afsset s'est autosaisie en octobre 2004 de l'élaboration de valeurs guides de qualité de l'air intérieur en France. Cette volonté d'approfondissement des connaissances dans ce domaine s'inscrit dans le cadre du Plan National Santé Environnement (PNSE). En effet, l'une des 12 actions prioritaires visant à répondre à l'un des 3 objectifs majeurs du plan, « garantir un air et une eau de bonne qualité », est de « mieux connaître les déterminants de la qualité de l'air intérieur ».

Les valeurs guides de qualité d'air ont pour principal objectif de proposer des concentrations de polluants dans l'air ambiant qui visent à protéger la population d'effets sanitaires liés à une exposition par inhalation. Le respect de ces valeurs pourra conduire à réduire, voire à éliminer, les contaminants ayant un effet néfaste sur la santé humaine.

**L'Afsset propose de mettre en place des valeurs guides, véritables objectifs sanitaires**

L'Afsset propose aujourd'hui une méthode de choix de valeurs guides de qualité d'air intérieur ainsi qu'une liste de polluants pour lesquels il semble prioritaire d'établir des valeurs guides. Par ailleurs, l'Agence recommande de mettre en place des processus réguliers de révision de la liste des substances ainsi que des valeurs guides déjà produites et de développer, dans un contexte normatif, des stratégies d'échantillonnage et de mesure pour vérifier le respect de ces valeurs guides dans différents environnements intérieurs.

Dans le cadre de cette étude, les valeurs guides ont d'ores et déjà été produites pour le formaldéhyde et le monoxyde de carbone.

**Retrouvez toute l'actualité de l'Afsset sur [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)**



L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'écologie et du travail. Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail ;
- évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- informer le public et contribuer au débat public.

Elle organise un réseau entre les organismes disposant des capacités d'expertise scientifique dans ses domaines de compétence et travaille avec près d'une trentaine de partenaires permanents. Elle s'appuie sur plus de deux cents experts issus d'une centaine d'organismes.

Ses procédures d'expertise reposent sur la compétence et l'indépendance des experts ainsi que sur la qualité de son expertise fixée par la norme AFNOR NFX50-110.

Site internet : [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)

#### **Contact presse :**

**Afsset** : Service presse - Tél : 01 56 29 56 42 – [presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr)